



Communauté de Communes

**Aubrac, Carladez
et Viadène**

Siret : 200 067 171 00013

Siège social : 1 rue du Faubourg - 12210 LAGUIOLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le 11 septembre deux mille vingt, à 12 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Symphorien de Thénières en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Président.

Etaient présents : Mesdames Bénédicte BELARD, Martine BESSIERE, Annie CAZARD, Pauline CESTRIÈRES, Cathy CHAUFFOUR, Colette FEYBESSE, Françoise FOURNIER, Geneviève GASQ-BARÈS, Anne MAGNE, Christiane MARFIN, Josette SERRES et Murielle VABRET ; Messieurs Raymond CAYZAC, Jean DELMAS, Xavier DELOUIS, René GARRIQ (représentant Christophe DELMAS), Pierre IGNACE, Christian LABORIE, Bruno NAYROLLES, Lionel PIGOT, Jean-Louis POULHES (représentant Simon CROS), Benoît REVEL, Jean-François RICHARD, Robert RISPAL, Joseph SOULENQ, Jean VALADIER et Lucien VEYRE.
Vincent ALAZARD, absent excusé, donne pouvoir à Françoise FOURNIER
Christian CAGNAC, absent excusé, donne pouvoir à Bruno NAYROLLES
Didier CAYLA, absent excusé, donne pouvoir à Joseph SOULENQ

Etaient excusés : Messieurs Daniel BATUT et Serge FRANC

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 27

Votants : 30

1 – Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que Monsieur Joseph SOULENQ Adjoint au Maire Brommat, soit Secrétaire de séance.

Monsieur Joseph SOULENQ est élu Secrétaire de séance.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

2 – Information sur la reprise du site Arcadie DDE Sainte Geneviève sur Argence

Monsieur le Président informe qu'il y a eu une rencontre avec la société SAPRIMEX, basée dans le Sud de la France, qui est venue visiter l'usine de Sainte Geneviève, pour indiquer que la Communauté de Communes pouvait accompagner un projet de reprise.

Monsieur le Président indique que nous sommes dans l'attente du retour de cette entreprise. Il précise que c'est la solution de la dernière chance pour la reprise du site.

Monsieur le Président explique que le projet de SCIC est difficile à mettre en œuvre, notamment pour la participation des salariés. Cette possibilité semble donc s'éloigner.

Monsieur le Président indique qu'en fonction de l'évolution du dossier, un Conseil Communautaire pourrait être organisé avant celui du 1^{er} octobre dans le cas où la Communauté de Communes ait des décisions à prendre sur ce dossier.

3 – Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Lot Amont

Monsieur le Président explique que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Lot-Amont a été approuvé le 15 décembre 2015. L'élaboration, la révision et le suivi de ce document sont assurés par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le SAGE est un document de planification sur un bassin versant. Pour la CCACV, il concerne le bassin du Lot, soit les communes de Condom d'Aubrac, Curières, Florentin la Capelle, Laguiole (pour partie), Montpeyroux et Saint Chély d'Aubrac.

La Communauté de Communes doit désigner un représentant pour siéger à la CLE du SAGE Lot Amont.

Monsieur REVEL est candidat.

Sans autre candidat, Monsieur le Président propose Benoit REVEL comme représentant à cette commission.

Le Conseil Communautaire désigne le représentant ci-dessus à la CLE du SAGE Lot Amont.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

4 – Désignation de représentants à au Syndicat Mixte Lot Dourdou

Monsieur le Président explique que, suite au transfert de la compétence GEMAPI par la loi NOTRe, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène devient membre, au 1^{er} janvier 2018, du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

Ce syndicat mixte mène des actions GEMAPI et hors GEMAPI sur le bassin versant du Lot : Condom d'Aubrac, Curières, Florentin la Capelle, Laguiole (pour partie), Montpeyroux et Saint Chély d'Aubrac. La Communauté de communes est membre uniquement pour les actions relevant de la GEMAPI et doit désigner 2 représentants : un titulaire et un suppléant.

Monsieur REVEL est candidat pour le poste de titulaire et Madame GASQ-BARÈS pour celui de suppléant.

Sans autre candidat, Monsieur le Président propose Benoit REVEL comme titulaire et Geneviève GASQ-BARÈS comme suppléant.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants ci-dessus au Syndicat Mixte Lot Dourdou.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

5 – Désignation de représentants au SMAEP Montbazens Rignac

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a la compétence Eau potable sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2019. A ce titre, elle se substitue aux communes dans certains syndicats intercommunaux.

Il convient de désigner 4 représentants au SMAEP Montbazens Rignac qui intervient sur les communes de Condom d'Aubrac et Saint Chély d'Aubrac.

Monsieur le Président propose de désigner les représentants proposés par les communes et donne lecture des noms.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants au SMAEP Montbazens Rignac : Geneviève GASQ-BARÈS (Condom d'Aubrac), Philippe JOURDE (Condom d'Aubrac), Christiane MARFIN (Saint Chély d'Aubrac) et Alain AUGUY (Saint Chély d'Aubrac)

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

6 – Désignation de représentants au SMAEP de la Viadène

Monsieur le Président expose qu'il convient de désigner des représentants titulaires et suppléants au SMAEP de la Viadène qui intervient sur les communes de Campouriez, Cassuéjols (pour partie), Curières, Florentin la Capelle, Huparlac, Montézic, Montpeyroux, Saint Amans des Côts, Saint Symphorien de Thénieres, Soulagés-Bonneval et Argences en Aubrac (partie de Graissac et partie de La Terrisse).

Monsieur le Président indique que les communes ont proposé des représentants. Il précise que la commune de Cassuéjols a proposé moins de représentants afin que Monsieur ALAZARD puisse siéger dans cette structure au regard de ses responsabilités communautaires. Il donne lecture des noms.

Monsieur le Président propose de désigner ces représentants.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants au SMAEP de la Viadène :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Christophe DELMAS (Campouriez)	René GARRIQ (Campouriez)
Serge LATTES (Campouriez)	Christine HANESSE (Campouriez)
Xavier DELOUIS (Cassuéjols)	Nicolas ANDRIEU (Cassuéjols)
Vincent ALAZARD (Laguiole)	Jean VALADIER (Argences en Aubrac)
Martine BESSIERE (Curières)	Frédéric BECAMEL (Curières)
Laurence LAURENT (Curières)	Pierre VAYSSADE (Curières)
Jean-Claude TEYSSEDRE (Florentin)	Lucien VEYRE (Florentin)
Fabien GAMEL (Florentin)	Michel CALVET (Florentin)
Christian LABORIE (Huparlac)	Françoise PEGORIER (Huparlac)
Vincent SEGURET (Huparlac)	Jean-Marie COMBETTES (Huparlac)
Pauline CESTRIÈRES (Montézic)	Laurent FOUNIER (Montézic)
Christophe VIARNES (Montézic)	Benoit BARRIÉ (Montézic)
Benoît REVEL (Montpeyroux)	Hervé VIEILLESZAZES (Montpeyroux)
Stéphane LEVEAU (Montpeyroux)	Jean-Paul CAPOULADE (Montpeyroux)
Christian CAGNAC (Saint Amans)	Didier CASSAGNES (Saint Amans)
Christian POUGET (Saint Amans)	Jean MARTY (Saint Amans)
Robert RISPAL (Saint Symphorien)	Lucienne BESOMBES (Saint Symphorien)
Christian ROUX (Saint Symphorien)	Gérard PAGES (Saint Symphorien)
Aline CAZAL (Soulagés-Bonneval)	Marcel BURGUIERE (Soulagés-Bonneval)
Adrien CATAYS (Soulagés-Bonneval)	Patrice CASSAGNES (Soulagés-Bonneval)
Jean-François TERRISSE (Argences en Aubrac)	Estelle LAMOTHE (Argences en Aubrac)
Serge FRANC (Argences en Aubrac)	Anne MAGNE (Argences en Aubrac)

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 2

7 – Désignation de représentants au SIVU de Brameloup

Monsieur le Président explique que le SIVU de Brameloup, composé des communes de Prades d'Aubrac, Saint Chély d'Aubrac et Saint Geniez d'Olt est compétent, sur la station de Brameloup, sur les infrastructures de la station, la voirie, l'eau potable, l'assainissement collectif, ...

Suite à l'extension de la compétence AEP sur tout le territoire, la Communauté de Communes devient membre du SIVU pour la seule partie Eau potable.

Il convient de désigner 5 représentants au SIVU de Brameloup, qui viendront s'ajouter aux représentants de la commune de Saint Chély d'Aubrac. Il précise que 4 représentants ont été proposés par la commune, le dernier représentant étant le Vice-Président en charge de la thématique. Il donne lecture des noms.

Monsieur le Président propose de désigner ces représentants.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants au SIVU de Brameloup : Jean-Claude AUGUY (Saint Chély d'Aubrac), Annie FOURNIAL (Saint Chély d'Aubrac), Charles DELACHAUX (Saint Chély d'Aubrac), Anne THERON (Saint Chély d'Aubrac) et Vincent ALAZARD (Laguiole).

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

8 – Désignation de membres au comité de Direction de l'Office de Tourisme Aubrac Laguiole Carladez Viadène

Monsieur le Président rappelle qu'il a été créé un office de tourisme communautaire sous statut d'établissement public industriel et commercial (EPIC).

Le Comité de Direction comporte 2 collèges :

- collège Elus (conseillers communautaires) : 13 membres titulaires et 13 membres suppléants
- collège Socioprofessionnels : 11 membres titulaires et 11 membres suppléants

Monsieur le Président précise qu'il y a eu une représentativité territoriale pour les élus et les socioprofessionnels. Pour ces derniers, priorité a été donnée aux anciens socioprofessionnels qui souhaitaient continuer. Pour les autres membres, de nouveaux socioprofessionnels ont été retenus par chaque ancien territoire.

Monsieur le Président propose de désigner les membres du Comité de Direction.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants ci-dessous au comité de direction de l'Office de Tourisme Aubrac Laguiole Carladez Viadène :

*** Collège Elus**

Titulaires :

Jean-François RICHARD
Jean-Louis POULHES
Murielle VABRET
Vincent ALAZARD
Lionel PIGOT
Christiane MARFIN
Benoit REVEL
Pierre IGNACE
Didier CAYLA
Bénédicte BELARD
Christophe DELMAS
Robert RISPAL
Lucien VEYRE

Suppléants :

Jean VALADIER
Simon CROS
Colette FEYBESSE
Françoise FOURNIER
Xavier DELOUIS
Geneviève GASQ-BARÈS
Martine BESSIERE
Emilien SOULENQ
Jean DELMAS
Raymond CAYZAC
Christian CAGNAC
Christian LABORIE
Pauline CESTRIÈRES

*** Collège Socioprofessionnels**

Titulaires :

Vincent AUGEYRE (agriculture)
Frédéric SEYVES (camping)
Serge LABORIE (activités Nature)
Etienne HENRY (chambres d'hôtes)
Victor GINESTE (camping)
Caroline CARETTE (agriculture)
Elise DEPRez (hôtel)
Serge NIEL (manifestation)
Michel BRAS (restaurant)
Lucien CONQUET (produits locaux)
Stéphane CHATAIGNIER (EDF)

Suppléants :

Daniel TARRISSE (restaurant)
Lucette FONTANGE (association)
Alexis CHARREIRE (hôtel)
Bernard CHAUDIERE (gîte)
Migael BESSON (restaurant)
Martine LAGARDE (musée)
Céline BREYSSE (hôtel)
Didier DIJOLS (manifestation)
Benoit MIJOLE (coutelier)
Benoit BARRIÉ (produits locaux)
Gilette GUIDET (EDF)

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 2

9 – Désignation d'un représentant à Aveyron Culture

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à Aveyron Culture, par délibération du 23 février 2017. A ce titre, elle doit désigner un représentant.

Monsieur le Président propose qu'il soit le représentant de la Communauté.

Le Conseil Communautaire désigne le représentant ci-dessus à Aveyron Culture.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

10 – Désignation de représentants au Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est adhérente au Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron. Il convient de désigner 4 personnes à ce syndicat mixte, dont une seule siègera au comité syndical.

Monsieur le Président informe qu'il souhaite être représentant de la Communauté siégeant au Conservatoire et demande qui souhaite être positionné sur les autres postes.

Madame CESTRIÈRES, Madame FOURNIER et Monsieur REVEL sont candidats.

Sans autre candidat, Monsieur le Président propose comme représentants les personnes suivantes : Jean VALADIER, Pauline CESTRIÈRES, Françoise FOURNIER et Benoit REVEL.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants ci-dessus au Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

11 – Désignation de représentants au GAL Aubrac Olt Causse

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes doit désigner des représentants au GAL Aubrac Olt Causse. Cependant, il est préférable d'attendre que le PNR ait désigné ses représentants à cette structure. Il précise donc que ce point est reporté au prochain conseil.

12 – Désignation de représentants au CNAS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène est adhérente du CNAS. A ce titre, elle doit désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de cette structure.

Madame FEYBESSE est candidate pour le poste de titulaire et Monsieur IGNACE pour celui de suppléant.

Sans autre candidat, Monsieur le Président propose Colette FEYBESSE comme titulaire et Pierre IGNACE comme suppléant.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants ci-dessus au CNAS.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

13 – Désignation de représentants à l'association ICARE

Monsieur le Président expose que l'association ICARE (Itinéraire Clunisien Auvergne Rouergue) œuvre pour la mise en place et la promotion du chemin d'itinérance GR 465, qui passe sur les communes de Mur de Barrez, Murols et Taussac.

La Communauté de Communes est adhérente de cette association et dispose de 4 représentants. Il est proposé de garder la même représentativité que précédemment : 1 membre pour Mur de Barrez, 1 membre pour Murols et 2 membres pour Taussac (qui peuvent être des élus communautaires ou municipaux).

Les communes ont réfléchi à leurs représentants : Josette SERRES pour Mur de Barrez, Roland CAZARD pour Murols, Christine PLANCHARD et Daniel FONTANGE pour Taussac.

Monsieur le Président propose de désigner ces représentants.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants ci-dessus à l'association ICARE.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

14 – Désignation de représentants au Syndicat Mixte Interdépartemental pour le Développement du lac de Sarrans et des territoires limitrophes

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes est membre du Syndicat Mixte Interdépartemental pour le Développement du lac de Sarrans et des Territoires limitrophes (6 délégués), avec Saint Flour Communauté (3 délégués).

Monsieur le Président indique que ce syndicat avait été créé suite à l'idée d'un village flottant sur le lac de Sarrans, qui a été ensuite abandonné. Il précise que ce syndicat a vocation à être dissous à la fin de l'année. Il donne lecture des noms proposés.

Monsieur le Président propose de désigner ces représentants.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants au Syndicat Mixte Interdépartemental pour le Développement du lac de Sarrans et des Territoires limitrophes : Jean VALADIER, Simon CROS, Jean-François RICHARD, Annie CAZARD, Bénédicte BELARD et Didier CAYLA.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

15 – Subventions à des associations

Monsieur le Président rappelle que les modalités de subvention aux associations ont été votées lors du Conseil Communautaire du 31 janvier 2018. Il présente les demandes reçues et explique le but de l'association RACINE et ses futures actions

Monsieur le Président propose de voter ces subventions 2020. Il précise qu'il ne prend pas part au vote pour l'association RACINE car il en est le Président.

Le Conseil Communautaire vote les subventions suivantes :

Nom des Bénéficiaires	Montant de la subvention	Prestations en Nature	VOTE
Asso sportive du collège de la Viadène	5 000,00 €	Subvention de fonctionnement	Pour : 30 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Association RACINE	5 000,00 €	Subvention de fonctionnement	Pour : 29 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 1

Questions diverses

Monsieur le Président informe que le SMICA a proposé que la Communauté de Communes ait deux représentants titulaires, au lieu d'un titulaire et d'un suppléant. Il propose que les membres précédemment désignés (Madame FEYBESSE, titulaire, et Madame BELARD, suppléante) soient désignés comme membres titulaires.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

❖ **FNGIR**

Monsieur le Président rappelle que les communes concernées par du FNGIR doivent délibérer avant le 1^{er} octobre 2020 si elles acceptent la substitution de la Communauté de Communes pour leur prélèvement du FNGIR (qui sera impacté dans les attributions de compensation).

❖ **Commissions Communautaires**

Monsieur le Président rappelle que le positionnement des élus communautaires et municipaux dans les commissions communautaires est à faire remonter par les communes.

❖ **Conseil Communautaire**

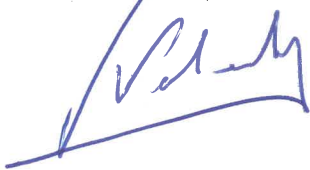
Monsieur le Président rappelle que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 1^{er} octobre prochain à 10 h à Brommat.

❖ **Information des artisans**

Monsieur le Président rappelle qu'une réunion d'information sur les marchés publics et les clauses sociales dans les marchés publics est organisée à destination des artisans locaux le 15 septembre prochain à Huparlac.

Sans autre point, la séance est close à 13h15.

Le Président,
Jean VALADIER



Le Secrétaire,
Joseph SOULENQ

